

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU

Séance du 3 Mars 2020

Sous la présidence de M. LITT Claude, maire.

Date de convocation des membres du Conseil : le 25 février 2020

Sous la Présidence de M. LITT Claude, Maire

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 13

Conseillers présents ou représentés : 11

HATT Roland, HUGEL Jean-Luc, ZIMMERMANN Virginie, BELIN Philippe, RUCH Sylvie, SCHAEFFER Bernard, GEISSELBRECHT Carine, HERRMANN Jacques, GARCIA Annick, WENDLING Pascal,

Secrétaire de séance : SCHAEFFER Bernard,

Absents, excusés : GAULT Martine, ANSTETT Éric,

Procès-verbal de la séance du 7 janvier 2020 approuvé à l'unanimité

Ordre du jour du 03 mars 2020

Délibération DCM 2020-II-01

3. Domaine et patrimoine

3.3 Locations

Biens communaux : attributions, modifications

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que :

- 1) Suite au décès de M. LUDWIG Alfred, il convient d'attribuer la parcelle de bois communal qu'il exploitait. M. le Maire précise que son fils, LUDWIG Denis, est intéressé.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer la parcelle de bois lieudit « **Aufs Breitried** » **section 27 n°262 pour 12 ares à Denis LUDWIG**, domicilié 12 rue Principale 67310 ZEINHEIM.
Ce contrat prend effet à compter du 11/11/2019.
- 2) Suite au décès de M. WENDLING Charles, il convient d'attribuer les parcelles de bois qu'il exploitait. Ses descendants ne sont pas intéressés et la disponibilité a fait l'objet d'un affichage en mairie. Deux candidats se sont présentés.
 - Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer :
 - la parcelle de bois lieudit « **Beitried** » **section 27 n°39-264 pour 4 ares à Denis SCHAEFFER**, domicilié 1 rue des Jardins 67270 DUNTZENHEIM.
Ce contrat prend effet à compter du 11/11/2019
 - La parcelle de bois lieudit « **Auf Garbach** » **section 32 n°28 pour 10 ares** et la parcelle de bois sise lieudit « **Lochbrunnalmend** » **section 28 n° 97-99 pour 4 ares à Nicolas BAEHL**, domicilié 3 rue du Réservoir 67270 Duntzenheim
Ce contrat prend effet à compter du 11/11/2019
- 3) Il convient de corriger une erreur sur le bail de location d'un terrain communal. Il s'agit des locations de M. ANSTETT Alfred. Ce dernier exploite :

Section 27 lieudit « Beitried » n°39-264, 2 parcelles de bois, l'une de 12 ares, (déjà mentionnée dans le contrat) et une autre de 8 ares non inscrite. La parcelle située lieudit « Lochbrunnalmend » est à retirer du bail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve la correction de cette erreur matérielle.

Délibération DCM 2020-II-02

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Compte de gestion 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le comptable, est conforme au compte administratif 2019, les comptes ont été vus et vérifiés. Le compte de gestion n'appelle aucune objection ni remarque de sa part.

Le CONSEIL MUNICIPAL décide d'approuver à l'unanimité le compte de gestion 2019.

Délibération DCM 2020-II-03

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Compte administratif 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL, après présentation par M. le MAIRE, décide d'approuver à l'unanimité, le maire n'ayant pas pris part au vote, le compte administratif 2019 arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

■ dépenses :	295 362.23 €
■ recettes :	588 954.56 € (dont report 2018 : 197 791.87€)

INVESTISSEMENT

■ dépenses :	126 221.99 €
■ recettes :	127 544.11 (dont report 2018 : 69 118.60 €)

EXCEDENT de FONCTIONNEMENT : 293 592.33 €

EXCEDENT d'INVESTISSEMENT : 1 322.12 €

EXCEDENT GLOBAL DE CLÔTURE : 294 914.45 €

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2020 :

■ dépenses :	496 167.00 €
--------------	--------------

Délibération DCM 2020-II-04

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Affectation du résultat 2019

Le CONSEIL MUNICIPAL,

- Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2019

- Constatant que le compte administratif présente :
 - un excédent de fonctionnement de : **293 592.33 €**
 - un excédent d'investissement de : **1 322.12 €**

Et afin de couvrir le besoin de financement corrigé des restes à réaliser, il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2019 comme suit :

excédent de fonctionnement capitalisé (**compte 1068**) : **293 592.33 €**
 excédent d'investissement (**compte 001**) : **1 322.12 €**

Délibération DCM 2020-II-05

7. Finances locales

7.2 Fiscalité

Taux des taxes locales 2020

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal décide d'accepter à l'unanimité de maintenir les taux tels qu'ils ont été votés en 2013, et donc de les fixer pour 2020 comme suit :

- a) Taxe d'habitation : 17.40%
- b) Taxe foncière sur propriétés bâties : 8.84 %
- c) Taxe foncière sur propriétés non bâties : 39.85 %

Délibération DCM 2020-II-06

7. Finances locales

7.5 Subventions

Subventions aux associations

Après échanges et délibérations, le Conseil Municipal décide de verser les subventions suivantes pour 2020 :

Nom de l'association	Montant (€)
ASLD	3 200
Ste de musique Fraternité	1 200
Association Foncière	1 500
FC Zornthal	200
Caritas Alsace	50
Une rose, un espoir	50
ARAHM	50
AIDES	50
AFSEP	50
GSCF(Groupe de secours catastrophe français)	50
total	6 250€

Délibération DCM 2020-II-07

7. Finances locales

7.1 Décisions budgétaires

Budget primitif 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2020, présenté par M. le Maire et arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT

- dépenses : 373 655,00 euros
- recettes : 373 655,00 euros

INVESTISSEMENT

- dépenses :
 - des restes à réaliser pour 496 167,00 euros
 - des propositions nouvelles pour 97 905,00 euros

Soit un total de 594 072,00 euros

- recettes :
 - des propositions nouvelles pour 594 072,00 euros

Délibération DCM 2020-II-08

3. Domaine et patrimoine

3.5 Actes de gestion du domaine public

Autorisation de signer une convention de rétrocession de voirie

Le Maire présente au Conseil Municipal le projet de convention de rétrocession de voirie pour le futur lotissement « rue du ciel ». « Terre et Développement » préfinancera les travaux d'infrastructures primaires et s'engage à rétrocéder à l'euro symbolique la totalité des infrastructures créées dans le cadre des viabilités et la totalité des espaces verts.

Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

décide par 11 voix « pour », et une abstention (Mme GARCIA) : **d'autoriser** le Maire à signer la convention de rétrocession de voirie avec « Terre et Développement »

Divers

- Organisation du bureau de vote
- Nettoyage de printemps prévu le 21/03/2020. Rendez-vous est donné aux volontaires dès 8h30.

Liste des délibérations du 3 mars 2020 :

1. Attribution de biens communaux et modification
2. Approbation du Compte de Gestion 2019
3. Approbation du Compte administratif 2019
4. Affectation du résultat 2019
5. Taux des taxes locales
6. Subventions aux associations
7. Approbation du budget 2020
8. Autorisation de signer une convention de rétrocession de voirie

SEANCE DU 3 MARS 2020

	Nom prénom	fonction	signature
1	LITT Claude	Maire	
2	ZIMMERMANN Virginie	1ère Adjointe	
3	HERRMANN Jacques	2ème Adjoint	
4	GEISSELBRECHT Carine	3ème Adjointe	
5	ANSTETT Eric		Absent
6	BELIN Philippe		
7	GARCIA Annick		
8	GAULT Martine		Absente
9	HATT Roland		
10	HUGEL Jean-Luc		
11	RUCH Sylvie		
12	SCHAEFFER Bernard		
13	WENDLING Pascal		